



CHAMPIONNATS JUNIORS CANADIENS ROGERS

12/14 ANS ET MOINS

Procédures pour le placement des participants dans les tableaux du tournoi à la ronde du simple

Placement des têtes de série :

- La 1^{re} tête de série sera placée dans le groupe 1. La 2^e tête de série sera placée dans le groupe 2.
- La 3^e ou la 4^e tête de série sera tirée au hasard et placée dans le groupe 3. L'autre sera placée dans le groupe 4.
- Les 5^e, 6^e, 7^e et 8^e têtes de série seront placées au hasard dans les groupes 5, 6, 7 et 8.
- Les têtes de série 9 à 12 seront placées au hasard dans les groupes 5, 6, 7 et 8.
- Les têtes de série 13 à 16 seront placées au hasard dans les groupes 1, 2, 3 et 4.

Placement des autres participants :

Les 8 premiers noms tirés au hasard seront placés dans des groupes différents, le premier allant dans le groupe 1 et le dernier dans le groupe 8. Cette procédure sera répétée jusqu'à ce que tous les noms aient été tirés.

Chaque groupe devra respecter les normes suivantes :

- un maximum de 2 joueurs de la même province/région dans un même groupe lorsqu'il y a 16 joueurs ou moins de la province/région en question
- si 17 joueurs ou plus de la même province/région participent au tournoi, au moins un groupe doit contenir au moins 3 joueurs de cette province/région. (Il y aura un groupe de 3 joueurs de la même province/région pour chaque joueur excédant le seuil de 16 joueurs provenant de la même province/région.) Il ne devrait jamais y avoir plus de 3 joueurs de la même province/région dans un groupe.





Lorsque le maximum de joueurs d'une même province/région est atteint pour un groupe, un joueur de cette province/région tiré au hasard par la suite sera placé dans le prochain groupe pour lequel ce maximum n'a pas été atteint. S'il n'y a pas d'autres groupes permettant de placer le joueur supplémentaire de cette province/région et que plus de 2 joueurs de n'importe quelle autre province/région devaient être placés dans le même groupe (*appelons cela le groupe saturé*), les procédures suivantes seraient appliquées :

— tous les groupes pour lesquels il n'y aura pas de conflits seront identifiés, c'est-à-dire les groupes où 1) le maximum de joueurs d'une même province/région n'a pas encore été atteint et 2) au moins un joueur ne faisant pas partie des têtes de série provient d'une province pouvant être admissible dans le groupe saturé (*appelons cela les groupes libres*)

— si plus d'un groupe est libre pour procéder à des permutations de joueurs, un tirage au sort sera effectué afin de déterminer quel groupe libre fera l'objet d'un échange avec le groupe saturé

— si plus d'une province/région admissible a un joueur ne faisant pas partie des têtes de série dans le groupe libre choisi, un autre tirage au sort sera effectué pour déterminer quel joueur de ce groupe libre sera envoyé dans le groupe saturé

— veuillez prendre note que ces procédures ne s'appliquent pas aux têtes de série.





U12/U14 ROGERS JUNIOR NATIONAL CHAMPIONSHIPS

Procedure for the placement of participants for Round Robin singles play

Placement of seeds:

- The #1 seed will be placed into Group #1. The #2 seed will be placed into Group #2.
- The #3 or #4 seed will be randomly drawn into Group #3. The remaining seed will be placed into Group #4.
- The #5, #6, #7 and #8 seeds will be randomly drawn into Group #5, Group #6, Group #7 and Group #8.
- Seeds #9 through #12 will be randomly drawn into Group #5, Group #6, Group #7 and Group #8.
- Seeds #13 through #16 will be randomly drawn into Group #1, Group #2, Group #3 and Group #4.

Placement of byes:

Byes will be awarded to seeded players in order of seeding.

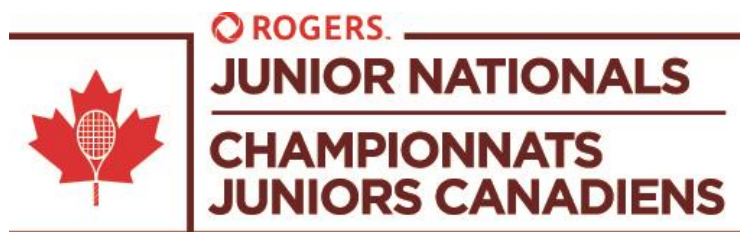
Placement of remaining participants:

The first 8 names randomly drawn will be placed in separate groups beginning with Group #1 and ending in Group #8. This procedure will be repeated until all players' names have been drawn.

Each pool will respect the following maximums:

- no more than 2 players from any Province/Region in the same pool when there are 16 or fewer players from a given Province/Region





- if there are 17 or more players from a given Province/Region, at least one pool must contain at least 3 players. (There will be 1 pool with 3 players from a given Province/Region for each player exceeding the threshold of 16 players coming from that Province/Region). There should never be more than 3 players from the same Province/Region in the same pool.

Once a pool has the maximum number of players from the same province/region, as per above, a player drawn from that province/region will be put in the next available pool (i.e., the next pool where the maximum has not been attained) If there are no other available pools remaining for the additional player from that province and more than 2 players from any Province/Region would therefore have to be placed in the same pool (*call this the maxed pool*), the following procedure will be followed:

- all pools where a conflict would not occur will be identified, i.e., those pools where 1) the maximum number of players from a given province/region has not yet been attained and 2) at least one non-seeded player comes from a province that would be eligible to be moved into the maxed pool (*call these free pools*). Where possible pools with byes should not be included, however, if a pool with a bye is the only option then the move of players takes precedence over the seeded player receiving a bye.

- if more than one free pool is available for making an exchange of players, a random draw will occur to determine which free pool will be involved in the exchange with the maxed pool. - if more than one eligible province has a non-seeded player in the randomly drawn free pool a further draw will occur to determine which player in that free pool will be switched to the maxed pool

- note that, as indicated, seeded players would not be involved in any such exchange – only unseeded players

